



LES ENJEUX DU VIEILLISSEMENT EN OCCITANIE

Éditorial du Président

Bien vieillir ensemble en Occitanie

Anticiper les situations pour mieux organiser et permettre le vivre ensemble est une obligation sociale et politique dans une République comme la France.

Le CESER en adoptant cet avis y contribue car l'évolution démographique de la région Occitanie, conjuguée à l'allongement de la durée de vie de nos concitoyens, oblige à penser collectivement aux politiques publiques et aux réponses que la société doit apporter à ce phénomène du vieillissement.

Le CESER a fait le choix de l'optimisme par une approche intergénérationnelle de valorisation des personnes âgées, du bienfait de leur rôle et de leur expérience dans la société.

La richesse du rapport élaboré par le CESER doit permettre aux collectivités compétentes, avec le concours de la communauté universitaire et de la médecine, de faire vivre cette réflexion.

L'adaptation de la société au vieillissement est aujourd'hui une priorité à mettre en œuvre de manière efficace et efficiente : la prise en charge des personnes âgées doit s'inscrire dans un cadre répondant au mieux à leurs attentes dans le quotidien et le rôle des personnes qui les accompagnent doit être davantage reconnu et valorisé.

Ce rapport doit être lu avec attention et humanité pour inspirer ceux qui doivent, par leur responsabilité et le transfert d'expériences, faire évoluer les politiques publiques (habitat, transport, services...), parce que nous avons tous, chaque jour...un jour de plus.



Jean-Louis CHAUZY
Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée





Georges BENAYOUN

Président de la Commission
Santé - Culture
Sport - Cohésion sociale



Francis DECOUCUT

Rapporteur

Synthèse de l'avis voté le 18 février 2019 et préparé par la Commission Santé - Culture - Sport - Cohésion sociale

La région Occitanie est particulièrement concernée par le phénomène de vieillissement de la population. En effet, elle fait partie des 4 régions françaises les plus âgées et compte une part plus importante de personnes âgées que la moyenne nationale : un habitant sur dix est aujourd'hui âgé d'au moins 75 ans, soit 600 000 personnes. Les projections de l'INSEE confirment cette tendance : en 2030 il y aura 875 000 personnes de plus de 75 ans et 1 000 000 en 2036.

La vieillesse a longtemps été connotée négativement, notamment au regard des coûts que la société engage pour elle. Il existe cependant une approche plus positive, fondée sur « l'espérance de vie en bonne santé ».



Le CESER s'est attaché à décrire en quoi ce nouveau paradigme doit être lu comme une richesse potentielle pour notre région. Le vieillissement des populations constitue une opportunité dans la mesure où il va contribuer à la construction d'une économie de proximité génératrice d'emplois de proximité, non délocalisables, que ce soit dans les domaines du bâtiment, de l'aménagement urbain, des transports, des nouvelles technologies ou de l'économie sociale et solidaire.

L'enjeu majeur, mis en évidence par le CESER, est celui du « vivre ensemble » dans un contexte où le risque de clivage générationnel reste important.

Après avoir posé le cadre général et rappelé la définition des principaux concepts, établi un état des lieux à partir d'une analyse démographique et socio-économique de la place de la personne âgée en région et des politiques publiques s'y rapportant, le rapport formule une série de préconisations organisées autour de trois axes :

- L'intégration harmonieuse de la personne âgée dans son lieu de vie en lui facilitant l'accès à un environnement socio-culturel de qualité.
- Le parcours de la personne âgée dans son avancée dans le vieillissement et l'adaptation de sa prise en charge à son état évolutif afin de la maintenir à domicile, ou dans des logements alternatifs.
- Les intervenants, tant il ne saurait y avoir de suivi de qualité sans une attention particulière portée aux professionnels et aux aidants, notamment en terme de reconnaissance économique et sociale.

LA PLACE DE LA PERSONNE ÂGÉE DANS SON MILIEU DE VIE

Le bien vieillir suppose une parfaite intégration de la personne âgée dans son milieu de vie. Pour ce faire il est essentiel de lui assurer un environnement socio-culturel de qualité et de soutenir des mesures qui renforceront le lien intergénérationnel.

Cela suppose également de valoriser l'expérience des personnes âgées pour maintenir leur rôle social. L'aménagement des espaces publics, la promotion de concepts urbanistiques adaptés, le développement de l'habitat collectif intergénérationnel, la recherche de cohabitations intergénérationnelles, la mise à disposition de transports adaptés et accessibles sont des pistes à suivre.

Le CESER préconise également de faciliter l'accès aux services administratifs par le déploiement de guichets uniques de proximité et attire l'attention sur le caractère primordial de l'accompagnement

des seniors à la dématérialisation des démarches administratives afin d'éviter l'écueil de la fracture numérique.

Enfin, le CESER souhaite que les actions des différentes collectivités intervenant dans le domaine des activités physiques, sportives et culturelles soient mieux coordonnées.

LE PARCOURS DU VIEILLISSEMENT ET L'ADAPTATION DE LA PRISE EN CHARGE À L'ÉTAT ÉVOLUTIF DES PERSONNES

L'un des enjeux forts est celui du maintien à domicile, dans de bonnes conditions, des seniors qui le souhaitent.

Pour rendre possible et effective une véritable politique de maintien à domicile, l'adaptation des logements est une nécessité absolue : le CESER préconise la réalisation de diagnostics habitat mobilité, le recensement des logements adaptés, l'association des occupants aux programmes de travaux d'adaptation de leur logement ou encore le développement de l'habitat intergénérationnel.



Le CESER est également favorable à la généralisation des mesures de prévention pour différer l'entrée en dépendance, ainsi qu'à l'amélioration du repérage des fragilités. Pour cela, il conseille de s'appuyer sur les travaux du Gérontopôle de Toulouse ainsi que sur des pôles de ressources de proximité qui seraient adossés à des EHPAD.

Le CESER encourage par ailleurs à la diversification des typologies de logements entre domicile et établissement pour personnes âgées comme les maisons d'accueil rurales ou les résidences services en veillant à maintenir leur accessibilité financière aux personnes à revenus modestes.

Enfin il souhaite la création d'un espace de dialogue et de concertation entre les différentes collectivités pour améliorer l'harmonisation des politiques publiques prises en faveur des personnes âgées. Cette instance, qui réunirait les 13 Conseils Départementaux d'Occitanie pourrait constituer un lieu de retours d'expériences afin de diffuser dans chaque territoire les réalisations les plus pertinentes et transposables. Elle pourrait également avoir pour rôle d'évaluer les dispositifs issus de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, à savoir les Conférences de Financeurs et les Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

Les conditions du bien vieillir passent par une harmonisation des politiques publiques dans le but de niveler les inégalités entre territoires, que ce soit en termes d'accès aux soins, d'accès aux services, ou d'aide et d'accompagnement financier aux plus défavorisés.

Le CESER attire l'attention des pouvoirs publics et des collectivités territoriales sur leur responsabilité en matière de cohésion sociale en leur demandant de veiller à ce que les politiques mises en œuvre dans les territoires ne viennent pas générer d'inégalités entre citoyens d'une même région.

PAS DE POLITIQUE EFFICIENTE SANS PRISE EN COMPTE DES BESOINS ET ATTENTES SPÉCIFIQUES DES PROFESSIONNELS ET DES AIDANTS NATURELS

Afin de soulager les aidants naturels, le CESER est favorable à l'organisation de séjours de rupture. Pour ce faire, il propose de promouvoir et de diffuser le recensement sur chaque territoire des places disponibles en accueil de jour, de nuit et en hébergement temporaire adaptées à l'état des personnes âgées vivant à domicile. Il est en outre favorable au développement des plateformes d'accompagnement et de répit pour les aidants.

Il propose d'expérimenter la création d'une fonction de coordonnateur à domicile pour harmoniser l'action des acteurs intervenant au domicile.

Le CESER souhaite le développement des formations diplômantes d'Assistants en Soins en Gériatrie (ASG) et d'Accompagnement Educatif et Social (AES).

Il encourage également à l'accompagnement des aidants naturels par la mise en place d'actions de formation et de groupes de parole. Il est favorable au soutien de l'engagement bénévole et des associations qui l'organisent. Le CESER considère qu'il est urgent de faire évoluer les textes réglementaires sur la prise en charge du vieillissement. Il souhaite qu'une aide soit apportée aux aidants, actifs professionnellement, s'occupant de leurs ascendants, en mettant en œuvre des organisations de travail leur permettant de dégager du temps ou par des accompagnements financiers comme de la défiscalisation ou des subventions du temps passé.

Enfin, pour le CESER, il est essentiel que les professionnels et les structures intervenant auprès des personnes âgées soient mieux reconnus socialement et financièrement. En effet, il a pu mesurer les difficultés rencontrées par ces professionnels, notamment l'image négative dont pâtissent ces métiers, les rémunérations insuffisantes, les conditions de travail pénibles et, de ce fait, le manque d'attractivité de ces métiers. Il préconise également de favoriser, via une modulation tarifaire, les structures d'aide à domicile qui mettent en œuvre des politiques de soutien aux personnels.



AdobeStock/Onuolanevicata

L'entrée en âge doit être considérée comme une nouvelle étape de la vie, une période où l'on peut s'épanouir encore.

C'est à un changement de regard sur l'âge qu'invite le CESER dans son rapport. Il encourage à cesser de poser un regard tour à tour compatissant ou discriminant sur les personnes âgées pour les considérer comme des citoyens à part entière. Ce nouveau regard permettra à l'ensemble de la société de s'enrichir collectivement des différences et des expériences de chacune de ses composantes et de retrouver ainsi, tout simplement, de l'humanité.

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18, Allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201, Av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



L'intégralité de l'avis est téléchargeable sur le site internet <http://www.ceser-occitanie.fr>

Chargée de mission : Caroline HONVAULT ■ caroline.honvault@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 91

Secrétaire : Fatima BENMEHDI ■ fatima.benmehdi@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 75